

municipalités. Je ne suis pas d'accord avec certaines des solutions qu'il a préconisées, bien que je le sois peut-être sur le fond de la question.

M. Andrew Brewin (Greenwood): Monsieur l'Orateur, je voudrais tout d'abord féliciter le secrétaire parlementaire de sa contribution réfléchie et utile au débat. Je crois que la réponse donnée à la question de mon collègue d'Oshawa-Whitby (M. Broadbent) m'évitera d'avoir à entrer en controverse avec lui car, sauf erreur, il ne nie pas l'importance de la présence fédérale dans le tableau d'ensemble des problèmes urbains. Il ne fait que mettre l'accent sur l'importance de la participation provinciale et régionale. Je suis d'accord avec lui là-dessus, mais je veux, pour ma part, insister sur la contribution du fédéral.

Je suis heureux d'avoir pu participer à ce débat car les problèmes urbains préoccupent beaucoup mes mandants. A mon avis, l'une des faiblesses du gouvernement a été son désintéressement des affaires urbaines. Je crois qu'il faut de nouvelles structures et de nouvelles énergies et, au besoin, de nouvelles dispositions constitutionnelles qui prévoient spécifiquement l'intervention fédérale en matière d'urbanisme. Il semble y avoir eu une certaine apathie dans ce domaine.

Il y a trois aspects que je voudrais discuter, même si je sais que le temps est limité. D'abord, le logement, ensuite les transports, et enfin la pollution. Ces trois aspects influent sur la qualité de la vie de la grande majorité des Canadiens. Chacun de ces domaines exige une collaboration étroite entre les trois différents niveaux de gouvernement, y compris, comme l'a indiqué le secrétaire parlementaire, les nouveaux gouvernements régionaux. Cette collaboration devra être beaucoup plus intense que dans le passé. Je ne sais si la chose a déjà été mentionnée au cours du débat, mais on prévoit que, dans dix ans, 80 p. 100 de tous les Canadiens demeureront dans des régions urbaines. Il est urgent de coordonner la planification pour assurer l'avenir et il faut consulter les intéressés avant de mettre en place les programmes qui leur sont destinés et pour les amener à y participer.

Prenons d'abord le problème de l'habitation. Peu de gens nieront qu'il y a crise. Dans bien des cas c'est une crise grave, même tragique, comme dans ma circonscription. Cette crise, qui va en s'aggravant depuis de nombreuses années, ne se réglera pas facilement. J'ai envoyé un questionnaire à mes électeurs et plus de 80 p. 100 des 600 personnes qui y ont répondu de façon fort détaillée ont admis qu'il y a une crise de l'habitation. Je sais qu'ils ont raison. La situation est clairement

expliquée dans la récente déclaration du comité de l'habitation du Conseil canadien du bien-être en date du 26 avril 1970. Les conditions sont particulièrement pénibles pour les pensionnés et ceux qui viennent de fonder un foyer, qui ont une famille et qui découvrent qu'il n'y a pas d'endroit où ils peuvent vivre. Les loyers augmentent rapidement. On me dit qu'à Toronto ils ont augmenté de 12 p. 100 en un an.

Le taux annuel des mises en chantier, pour le premier trimestre de 1970, s'établissait à 160,000 au regard de 250,000 unités requises pour que le nombre des habitations dans cinq ans soit suffisant. Les taux d'intérêt accrus et l'escalade du coût des terrains sont les principaux responsables. Comme chacun ici le sait sans doute, au mois de février 1970, le taux d'intérêt sur les prêts consentis aux institutions aux termes de la loi nationale sur l'habitation était de 10.5 p. 100 et le taux préférentiel, de 11 p. 100. Le ministre a déclaré—et je crois ce qu'il dit—qu'il reconnaît la nécessité de concentrer les efforts sur l'habitation pour les groupes à revenu modeste ou faible. Il en convient, mais, jusqu'ici, cette reconnaissance n'a pas été suivie de gestes tangibles.

• (5.50 p.m.)

Il est encourageant de constater l'augmentation appréciable de l'aide apportée aux logements à bon marché ou à prix modéré qui, en 1969, représentaient 7.9 p. 100 de toutes les mises en chantier, c'est-à-dire près du double du pourcentage atteint en 1966. Cependant, il y a encore place pour une expansion considérable dans ce secteur. En 1969, les logements sociaux subventionnés ne représentaient que 3.9 p. 100 de tous les logements construits cette année, ce qui est nettement insuffisant. La liste d'attente de l'Ontario Housing Corporation pour la région métropolitaine de Toronto dépasse 16,000 demandes et ne cesse de s'allonger. Il faudrait un nouveau programme de subventions au logement. L'an dernier, en 1969, le gouvernement a dépensé près de 20.9 millions de dollars en subventions à l'habitation—une contribution fédérale de 12.6 millions, soit 60c. par tête d'habitant. C'est tout à fait insuffisant et cela témoigne d'un sens erroné des priorités. Il faudrait non seulement appliquer un nouveau programme de subventions mais encore prévoir un supplément de loyer pour les gens à faible revenu qui habitent des logements coopératifs sans but lucratif; il faudrait aussi subventionner les taux d'intérêt destinés à encourager l'accession à la propriété pour les familles à revenus modestes.